

**Fête de la
Goutte D'Or
Ego était au
rendez-vous**



**Pour ou contre
LA FIN DE
LA PROHIBITION?**

03.

ÉDITO

Le monde de la drogue change...

05.

ÉCHOS D'EGO

Le séminaire annuel des équipes d'EGO: deux jours au vert pour cogiter sur de nouvelles pratiques au service des usagers.

06.

VIES DE QUARTIER

La chronique de Maurice Goldring.

07.

VIES DE QUARTIER

La Goutte d'Or a fait sa fête : EGO y était.

08-11.

DOSSIER

Prohibition, dépénalisation, légalisation contrôlée, Ater Ego ouvre le dossier. Pour Daniel Vaillant, député Maire du XVIIIème ce débat doit s'ouvrir " avec courage et lucidité " .

14.

RÉDUCTION DES RISQUES

Aide médicale d'état : un accès aux soins plus difficile.

**Alter-Ego Le Journal**

**Directeur
de la publication**
Maurice Goldring

**Coordination
de la rédaction**
Mireille Riou

Comité de rédaction
Nicolas Bonnet, Lia Cavalcanti,
Maurice Goldring, Bastien Guillermin,
Aude Lalande, Claude Moynot,
Ramon Neira, Mireille Riou

**Conception
et réalisation**

Riou Communication
mireille.riou@neuf.fr

Iconographie
Bastien Guillermin
Mireille Riou

Imprimerie
DEJAGLMC
Garges-les-Gonesse
95146

Parution
Trimestrielle - 2000 ex.
ISSN 1770-4715

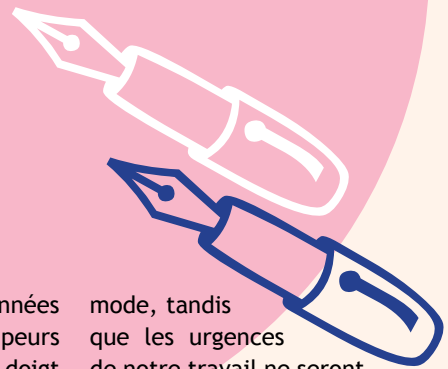
Contact
EGO
6 rue de Clignancourt
75018
Tel 01 53 09 99 49
Fax 01 53 09 99 43
alterego@ego.asso.fr
www.ego.asso.fr

sommaire

Édito

Le monde de la drogue change....,

Maurice GOLDRING
et Lia CAVALCANTI



Le monde de la drogue change, nouveaux produits, nouveaux modes de consommation, nouveaux comportements des usagers, nouvelles migrations de population. Mais aussi nouvelles découvertes, nouveaux traitements. La rapidité de réaction, l'invention de nouveaux modes d'intervention, de prévention, de soins est cruciale. On n'y échappera pas. On peut subir ces changements, on peut les accompagner, on peut les précéder. Le moins plaisant, c'est de les subir. Le plus confortable, c'est de les accompagner. Le plus difficile c'est de les précéder. EGO a tendance, collectivement, à choisir le plus difficile. Cette année sera une année d'élections

politiques majeures et, dans les années d'élections, on cultive plus les peurs que le cannabis. On montrera du doigt les politiques de réduction des risques comme des incitations à la consommation. Les panneaux radars et le retrait de points qui permettent de réduire le nombre de tués sont déjà dénoncés par la majorité comme des atteintes aux libertés. Donnons nous rendez-vous dans vingt ans...

Le conflit est permanent : entre ceux qui demandent une politique sociale et ceux qui veulent l'interdire au nom des libertés de l'individu. Si les usagers se détruisent c'est leur responsabilité, si les automobilistes se détruisent c'est leur responsabilité, l'Etat, la société n'a pas à intervenir. En clair, dans l'année qui vient, l'activité d'EGO ne sera pas très à la

mode, tandis que les urgences de notre travail ne seront pas moindres. Il faut se méfier des discours qui sont portés par les craintes, les inquiétudes, les confort. Ils ne se traduisent pas toujours et pas tout de suite par des politiques différentes.

On peut très bien dénoncer la réduction des risques et en même temps lui donner les moyens de se développer parce que même les plus incompetents des plus réactionnaires connaissent le prix que coûte de se passer de notre travail et s'ils n'ont pas appris à penser, ils ont appris à compter.

PHILIPPE FERRIN

un éducateur reconnu

Est-ce un flegme naturel ou une tranquillité acquise par tant d'expériences qui donne à Philippe l'abondance d'un sage? Ce qui est sûr c'est que l'homme cogite beaucoup et qu'il est toujours partant pour un nouveau projet. C'est ainsi qu'à peine a-t-il obtenu une validation de ses acquis qu'il prépare son permis de bateau fluvial... En vue d'une nouvelle activité pour les usagers d'EGO? Sans doute.



« **La** vie, ce sont des rencontres qui m'apportent ». En quelques mots, Philippe se résume. Des rencontres, il n'en a pas manqué. Dans l'illustration, les BD et les films d'animation qu'il a pratiqués après avoir fait les Beaux-Arts. Dans la musique, avec les groupes de rock, son autre passion et dans...la rue aussi où l'ont mené ses nombreux voyages. Jusqu'à cette rencontre avec Ego et singulièrement avec Alberto il y a dix ans. « Il fallait que je rencontre ce type qui faisait « un atelier de pied ». Ils sont devenus potes et Philippe a fait le choix de travailler dans le social. Ego cherchait un animateur, Philippe n'a pas hésité: « Avec Alberto, on se complète bien! ». Ses expériences, il les met au service des usagers. C'est avec un bloc de dessins et un crayon que les usagers de la rue font connaissance avec Philippe. « Je fais leur portrait et leur offre. Tout à coup, ils retrouvent une identité. Et le dialogue s'engage ». Partager ce qu'il aime, ce qu'il sait faire, c'est une se-

conde nature chez Philippe. C'est donc naturellement qu'il a créé l'atelier musique à Step. « Mais attention, pour faire de la musique, il faut de la rigueur et du travail ! » Visiblement les usagers ont compris le message car depuis, « Les bolchéviques anonymes » sont devenus un vrai groupe de musiciens qui prennent un réel plaisir à se produire.

Récemment, Philippe a décidé de franchir la pas : faire reconnaître les acquis de ses expériences pour devenir éducateur spécialisé. Il a donc fait une formation en alternance avec le CMEA « avec un peu d'appréhension » reconnaît-il. Et revisité toutes ces années de travail dans le social et toutes ses expériences passées. Aujourd'hui, tous ses acquis ont été validés. Et d'animateur, le voici devenu un éducateur spécialisé reconnu. Ce qu'il en dit ? « Je conseille à tout le monde de passer la VAE. Cela t'amène à faire une recherche autobiographique qui donne de la valeur à tout ce que tu as fait. Moi, tout m'a aidé. »

Mireille Riou

FOCUS

C'est en 2013 qu'EGO devrait emménager dans ses nouveaux locaux situés boulevard de la Chapelle. Pour l'instant en construction, ce bâtiment de six étages devrait regrouper tout à la fois le siège d'EGO, le CAARUD, le CSAPA, et neuf appartements d'insertion. Cette installation devrait améliorer les conditions de travail pour toutes les équipes et permettre de mieux répondre à l'ensemble des besoins des usagers. M.R.



échos.dego

Deux jours de travail à la campagne... Ego en séminaire

Deux jours durant, les équipes d'EGO se sont retrouvées pour réfléchir à leurs pratiques et construire de nouveaux projets pour les usagers. Depuis douze ans ce séminaire annuel reste un moment fort de la vie de l'association.

Le lieu choisi se prêtait au travail collectif : un grand gîte à quelques dizaines de kilomètres de Paris. Rien de mieux que de mettre un peu de distance avec le quotidien pour se retrouver et réfléchir aux nouveaux défis qui se présentent. Elles étaient toutes au complet les équipes d'EGO : celles de STEP, du CSA-PA, du CAARUD, mêlant dans un même élan de réflexion et de travail d'élaboration les éducateurs, les médecins, les psychologues et le personnel administratif. Sans oublier José qui porte la voix des usagers, ni le président d'EGO. Tous sont venus pour réfléchir sur un seul sujet : comment changer, comment faire évoluer nos pratiques pour mieux répondre aux besoins des usagers ? La question simple à l'annonce se révèle un peu plus compliquée lorsqu'on la confronte aux nouveaux défis que l'association doit relever : l'apparition d'un public de plus en plus paupérisé dans les grands centres urbains, la crise qui engendre des ruptures dans les parcours de vie et qui favorise les consommations de produits, la venue des migrants de pays où règne



Comment faire évoluer nos pratiques pour mieux répondre aux besoins des usagers?

la misère pour une vie parfois encore plus misérable.

EGO, fort de son histoire et de sa reconnaissance, a les capacités de franchir de nouvelles étapes dans le développement de son activité, en l'ancrant dans ce monde qui bouge. Il fut question, à ce séminaire, de l'émergence d'un public fragile comme les usagers qui vieillissent, comme les femmes qui se réfugient dans les squats et fréquentent peu les structures de réduction des risques, comme les usagers qui viennent d'autres pays sans papiers, sans droits.

Mais il fut question aussi des jeunes, parfois très jeunes, qui « tiennent » la rue ou les espaces publics et commencent à s'installer dans des consommations, voire dans l'économie de la survie...

Tous ces publics obligent EGO à réviser ses pratiques, à élaborer de nouvelles stratégies pour les atteindre. C'est dans cet esprit que les équipes ont mis au cœur de leur démarche le travail de rue qui doit devenir un axe majeur de leur activité. Aller vers ceux qui restent encore éloignés des dispositifs de soins et de réduction des risques, trouver, avec eux, les outils pour répondre au plus près à leurs besoins, partir de là où ils en sont pour améliorer leurs conditions de vie, c'est dans cette approche de la réduction des risques poussée jusqu'au bout, et dans une démarche communautaire, qu'EGO entend s'inscrire.

De ce point de vue le Conseil de la vie sociale, instance reconnue des usagers, représente une richesse qui, à n'en pas douter, contribuera à la réalisation des nouveaux objectifs que se fixe l'association.

Mireille Riou

OFDT MERCÌ À JEAN-MICHEL COSTES

Par décision d'Etienne Ataire, président de le MILDT, Jean-Michel Costes a été relevé de ses fonctions après quinze ans passés à la direction de l'Observatoire Français des drogues et des toxicomanies (OFDT). Maurice Goldring et Lia Cavalcanti, respectivement président et directrice d'EGO lui ont adressé un message dans lequel ils lui redisent leur amitié et rappellent qu'il « a élevé l'OFDT au rang de l'excellence. L'Observatoire se distingue par la transparence de son travail et la continuelle recherche d'objectivité, dans un champ particulièrement frappé par les idéologies ». Il semblerait que l'idéologie l'ait pour l'heure emporté !

échos.dego



escales

Stop aux agressions ?

Une pétition circule actuellement dans le quartier sous le titre "Stop aux agressions". Selon ce texte, la population subit des actes violents et répétés qui sont le fait de bandes qui vivent de trafics. Les pouvoirs publics n'agissent pas et laissent les habitants dans un face à face dangereux avec une délinquance grandissante. J'ai du mal avec ce texte et avec une pétition que je ne signerai pas. On me dit: "C'est parce que vous n'avez jamais été agressé!". Certes. J'espère que je ne la signerai pas non plus après une agression. J'espère, sans en être sûr. S'il y a un sujet compliqué et sensible, c'est bien celui de la sécurité des biens et des personnes. Précisons tout de suite qu'il n'y a aucun mépris ou de condescendance à l'égard de ceux qui ressentent de la peur. Il faut la prendre au sérieux et les agressions doivent être punies par la loi. Mais rien n'est pire qu'une peur qui empêche la réflexion. La majorité des agressions contre les personnes se produisent à l'intérieur des lieux d'habitation et s'il y a un endroit où il faut statistiquement avoir peur c'est chez soi. Personne ne fait signer de pétition pour que les pouvoirs publics assurent la paix et la tranquillité à l'intérieur des foyers. La grande majorité des atteintes graves aux personnes sont dues à la circulation, à la vitesse excessive des voitures et des deux roues, et pourtant aucune pétition ne vise la délinquance routière. La pétition ne traite que d'un seul type d'agression aux biens et aux personnes. Y a-t-il une "délinquance grandissante"? Rien ne le dit. Le quartier est-il devenu plus dangereux? Rien ne le prouve. Une agression est une agression, toujours insupportable. Mais dire que nous vivons dans un quartier où la population se tait par crainte des représailles semble excessif. J'ai traversé cent fois le square Léon sans me faire agresser, sans être témoin d'une agression. Il m'est arrivé de téléphoner à la police sans crainte de représailles. Parle-t-on du même quartier? Il y a des lieux à pétition. Le métro Château Rouge où l'accès et la sortie sont devenus difficiles ou potentiellement dangereux. Une pétition circule à ce sujet et elle est bienvenue. Le métro Barbès où l'entrée ouest est souvent bloquée par des vendeurs de cigarettes tandis que l'entrée est restée quasiment interdite aux aspirants voyageurs les jours de marché. En circulant dans ces lieux, j'ai envie de signer une pétition. Mais pour le reste ? Nous ne sommes pas une favella brésilienne. Là-bas, la reconquête de certains quartiers s'est faite avec l'aide des habitants, de la police, des services sociaux, des écoles, des bibliothèques ouvertes vingt quatre heures sur vingt quatre, des activités culturelles. Pour une part, toutes ces activités sont présentes et interdisent à la Goutte d'Or de devenir une zone de non droit. Agissons et gardons raison. Si le quartier était tel que le dit la pétition, les loyers baisseraient. Ils continuent d'augmenter.


 Par
Maurice
Goldring

dire
voir
PARLER



LE SQUARE LEON, AU FIL DES SAISONS...

Le Square Léon est un concentré de la Goutte d'Or. Selon les heures, les jours, le temps qu'il fait, il attire ou repousse. Par beau temps, les retraités nord-africains jouent aux dames, les mères de famille surveillent leurs enfants comme la soupe sur le feu. Les garçons jouent au foot et au basket ou tiennent les murs. Des promeneurs utilisent l'allée centrale pour passer de la rue de la Goutte d'Or à la rue Léon. Le soir, les familles se retirent, les joueurs de dames se reposent, les groupes de jeunes se resserrent. Puis les grilles se ferment. Autour, les fumeurs de crack commencent leurs activités à l'abri des buissons. Comme ils paraissent inquiétants, la station Vélib a toujours des places. Donc, selon les heures, les jours, le temps qu'il fait, vous serez attendris par les bambins et les ancêtres, vous aurez peur des capuchons, vous serez fiers de d'une mixité de couleurs et de langues et... contents de trouver une place pour votre vélo!

vies.de.quartier

LA GOUTTE D'OR A FAIT SA FÊTE

Rendez-vous incontournable du quartier, EGO a marqué une nouvelle fois de sa présence la 26ème édition de la fête de la Goutte d'Or qui a eu lieu du 22 au 27 juin. .



Un peu plus brève que les années précédentes, la fête a débuté le mercredi soir par un défilé des enfants et des habitants du quartier. C'est au son des tambours que le lancement de la fête a été annoncé aux quatre coins du quartier. Vers 16h30, la scène de la fête a été investie par les jeunes talents dans le cadre de la « scène ouverte jeunes ».

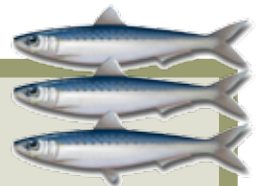
Après l'inauguration officielle par Daniel Vaillant, maire de l'arrondissement, les plus grands ont pris le relais pour un spectacle Hip Hop où danseurs et groupes de Rap ont fait danser le public jusqu'à une heure avancée de la nuit.

Pendant le début du concert, les équipes d'EGO associées à celles de l'ANPAA ont animé un stand de prévention installé dans le square Saint Bernard, multipliant les échanges sur l'alcool et les addictions.

Le jeudi soir, les groupes accompagnés du centre Fleury Goutte d'Or, nous ont offert une soirée Rock'n roll de qualité et le vendredi soir, la soirée Hip Hop a enflammé un public venu nombreux pour écouter le local de l'étape Mokless, membre de la Scred Connexion (groupe de rap aux textes engagés) et le lyriciste bantou Youssoufa, une des stars de la scène Hip Hop française. Malgré la défection des Neg Maron, attendus de tous, la soirée Hip Hop a connu, cette année encore, un grand succès.

Le samedi, le village festif a transformé le square Léon en kermesse géante pour la plus grande joie des enfants et de leurs familles. Le soir, c'était soirée africaine sur la grande scène qui a fait voyager plus d'un spectateur ! La fête s'est terminée dimanche dans l'ambiance festive et parfumée du traditionnel repas de quartier. Moment de convivialité au cours duquel les habitants ont pu danser sur des musiques métissées au son de l'accordéon.

Adrien Palumbo
Moniteur éducateur au centre d'accueil



BONNE ROUTE PHILOU !

Un grand merci à Philippe Blangis qui, au cours de sa carrière à EGO, a su laisser sa trace sur la fête par sa gentillesse et sa fidélité. Notre « merguez d'or », pour qui c'était la dernière fête mérite tout notre respect pour son engagement sur la fête et sa pratique d'élite du barbecue ! Bonne route à toi Philou et, qui sait, peut être qu'à Sète la sardine au barbecue va trouver en ta personne un nouveau champion !

vies.de.quartier



**Cannabis
LA FIN
DE LA**

PROHIBITION?

DEUX ANCIENS PRÉSIDENTS LATINO-AMÉRICAINS, UN ANCIEN SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DE L'ONU, DES ÉCRIVAINS MONDIALEMENT CONNUS... TOUTES CES PERSONNALITÉS QUE L'ON NE PEUT QUALIFIER D'AFFREUX GAUCHISTES ONT SIGNÉ LE RAPPORT DE LA COMMISSION MONDIALE SUR LA POLITIQUE DES DROGUES. ELLES RÉCLAMENT LA FIN DE LA POLITIQUE DE LA GUERRE À LA DROGUE. EN FRANCE DES VOIX S'ÉLÈVENT POUR DEMANDER LA LÉGALISATION DU CANNABIS. REPÈRES.

Selon les données de l'ONU, la consommation d'opiacés a augmenté de 35,5% entre 1998 et 2008, celle de la cocaïne de 27% et celle du cannabis de 8,5%. Dans le même temps, la guerre en Afghanistan a vu l'explosion de la production du pavot (opium). Au Mexique, rien qu'en 2010, la guerre que livrent l'armée et la police mexicaines aux cartels a causé la mort de plus de 15 000 personnes ! « Les pays latino-américains sont épuisés par cette guerre et cette approche prohibitionniste que continue de prôner les Etats-Unis » a pu dire Cesar Gavaria, ancien président de la Colombie. Pour l'ancien président du Brésil, Fernando Enrique Cardoso, « il faut considérer le toxicomane comme une personne nécessitant des soins, non comme un criminel. » Le rapport recommande donc de « mettre fin à la criminalisation, la marginalisation et la stigmatisation des personnes consommant des drogues mais qui ne causent pas de dommages aux autres » en donnant la priorité à une approche plus humaine.

Citant les exemples du Portugal et des Pays-Bas, le rapport rappelle que « les initiatives de décriminalisation n'aboutissent pas à une augmentation significative de la consommation de drogues ». Ce rapport s'inscrit dans la continuité de la Déclaration de Vienne de Juillet 2010 signée par de nombreux scientifiques.

Passons nous enfin à une autre époque ? En tout cas le débat parvient à s'insinuer dans notre pays malgré les résistances particulièrement fortes sinon de l'opinion, du moins de la classe politique. Il n'empêche. Certains se prononcent en toute clarté pour la légalisation du cannabis, comme Daniel Vaillant, maire du 18ème ou Stéphane Gatignon, maire de Sevran. D'autres parlent de dépénalisation. D'autres enfin campent sur un prohibitionnisme absolu. Et puis, il y a tout ceux qui ne veulent pas mettre le pied dans une eau trop froide... et garde un silence prudent. Et ceux-là sont particulièrement nombreux en période électorale ! Alter Ego a choisi de poser les termes du débat.



Daniel Vaillant
député maire du XVIIIe

« OUVRIR LE DÉBAT AVEC COURAGE ET LUCIDITÉ SUR LA LÉGALISATION CONTROLÉE »

Vous vous êtes prononcé pour la légalisation du cannabis. Comment êtes vous arrivé à cette prise de position ?

Il m'a paru nécessaire de sortir de la prohibition et du tout répressif pour réfléchir à une légalisation contrôlée de la consommation et de la production du cannabis, c'est-à-dire dans des conditions encadrées par la loi pour porter un coup au trafic et à la criminalité organisée.

Entendons nous bien, il ne s'agit pas de faire la promotion de l'usage du cannabis mais de faire l'état des lieux d'une pratique malheureusement installée dans notre société et qu'il faut réglementer.

La police et la justice, qui fondent légitimement leur action sur la loi de 1970, consacrent beaucoup de leurs moyens à la répression, sans être en situation d'endiguer le phénomène. La France s'illustre en outre, par une législation des plus répressives et prohibitionnistes d'Europe alors que le niveau des consommations, notamment chez les 15-24 ans est l'un des plus forts d'Europe. Pourtant, dans notre pays, ouvrir le débat sur la politique des drogues reste tabou. Il est de notre rôle de parlementaires et de notre responsabilité d'ouvrir ce débat sur le cannabis et de faire des propositions, sans démagogie mais avec courage et lucidité.

Est-ce votre expérience de ministre de l'Intérieur ou celle de Maire d'un arrondissement particulièrement touché par la drogue qui vous a fait évoluer ?

Ce sont les deux bien sûr ! Toutes mes expériences ont inspiré ma réflexion sur le sujet. Je ne vis pas en dehors de la société. Le 18ème est confronté à la consommation de cannabis. Les parents sont parfois démunis et les élus locaux aussi. Il ne faut cependant pas confondre le cannabis avec d'autres drogues qui frappent durement notre arrondissement, comme le crack. Poser la question des risques du cannabis sur la santé, avec lucidité et sans démagogie, doit nous permettre de faire la distinction dans les différents modes de consommation. En effet, il convient de distinguer l'usage récréatif et occasionnel, qui a un impact limité sur la santé, même si les effets se font sentir dès la première bouffée, de l'usage problématique d'une personne fumant du matin au soir afin d'évacuer un mal être.

Que répondez-vous à ceux qui voient dans la légalisation du cannabis une incitation à la consommation ? Ils se trompent bien sûr ! Si l'interdit sur ce sujet, comme d'autres d'ailleurs, était la solution qui permette d'endiguer le phénomène, nous serions prêts à l'accepter. Il se trouve que la loi de 1970, fondée sur l'interdit, la prohibition et la répression n'a en rien fait baisser la consommation, bien au contraire ! Quand la loi est inapplicable, ne faut-il pas changer les choses ?

Quelle est votre position quant à l'usage des autres produits stupéfiants ?

Je n'ai pas la prétention d'apporter des réponses à tout ! Les drogues sont de vrais dangers. De nombreuses familles sont dévastées par la drogue. Les élus n'ont pas de réponse face aux plaintes et souffrances quotidiennes des riverains qui subissent les nuisances liées à la consommation et au deal. Autant de questions auxquelles nous serons confrontés dès 2012. Il est de notre devoir d'y répondre sans nier la réalité, sans démagogie, mais avec courage et lucidité. Il faut à la fois savoir lutter contre l'offre et contre la demande par une véritable politique de prévention.

Pensez-vous que cette question puisse venir dans le débat des prochaines échéances électorales ?

Bien sûr, il y viendra nécessairement ! Voilà pourquoi j'ai voulu que le PS se dote d'éléments de réponses novateurs et courageux. C'est le rôle d'un parti de gouvernement ! Nous savons déjà que certains nous accuseront d'irresponsabilité en franchissant l'interdit. Nous voulons inverser l'approche : l'interdit ne comporte t-il pas aussi le risque de vouloir le braver ?

Il faut savoir que s'enfermer dans une prohibition inefficace revient à tolérer la situation actuelle pourtant préoccupante et donc l'accepter, la subir et finalement à fermer les yeux. Le statu quo c'est le laxisme !

Propos recueillis
par Mireille Riou



LES MOTS POUR MIEUX COMPRENDRE LE DÉBAT POLITIQUE



PROHIBITION

Le principe de la prohibition est celui de l'interdiction générale et absolue de toutes les opérations concernant les drogues, depuis la possession et la consommation jusqu'à la production.

Ce système a aujourd'hui une portée internationale. Les produits concernés sont en effet inscrits dans des tableaux de « stupéfiants » régis pour leur plus grande part par des conventions internationales (Convention unique sur les stupéfiants de 1961, Protocole de Genève de 1972, Conventions de Vienne de 1971 et de 1988). Un pays peut interdire dans son droit interne des substances non visées par le droit international. Mais la plupart des stupéfiants sont homologués comme tels à la suite de demandes formulées aux Nations Unies par l'OMS ou par un Etat signataire de ces Conventions. Dès lors qu'ils figurent sur l'un de leurs tableaux, leur usage, l'incitation à leur usage, leur production et leur trafic à des fins autres que médicales ou scientifiques sont interdits dans tous les pays signataires. La Convention unique de 1961, « texte le plus important du droit de la drogue », a été ratifiée par 183 Etats dont la France (chiffres 2005). Elle s'applique à 120 substances naturelles ou synthétiques réparties dans quatre tableaux. Au tableau I (« substances présentant un important risque d'abus ») figurent par exemple l'opium, la feuille de coca et le cannabis ainsi que leurs alcaloïdes (morphine, héroïne, cocaïne, ecgonine ...) et des substituts morphiniques de synthèse (dont la méthadone). Au tableau IV (liste des « substances du tableau I ayant un potentiel d'abus fort et des effets nocifs importants sans valeur thérapeutique notable ») figurent notamment le cannabis et l'héroïne.

LA DÉPÉNALISATION (les anglophones parlent plutôt de décriminalisation) procède de l'idée que la réponse pénale ne peut pas apporter de solution aux problèmes liés à la consommation de drogues. Sans rompre avec le principe d'interdiction de certaines substances, on peut décider par exemple de ne pas poursuivre leur consommation, de façon

TOUS LES ETATS QUI ONT SIGNÉ LES CONVENTIONS DES NATIONS UNIES APPLIQUENT DES SANCTIONS PÉNALES POUR LA DÉTENTION POUR TRAFIC, L'ACHAT, LA DELIVRANCE OU LA MISE EN VENTE DE PRODUITS STUPÉFIANTS. POUR CE QUI EST DE L'USAGE, CERTAINS ETATS CONSIDERENT QU'IL EST DE LEUR RESPONSABILITÉ DE DÉCIDER SI CELUI-CI DOIT ÊTRE CONSIDÉRÉ COMME UNE INFRACTION PÉNALE OU NON. CE QUI EXPLIQUE LES APPROCHES DIFFÉRENTES SELON LES PAYS, PARTICULIÈREMENT EN EUROPE. POUR COMPRENDRE LES ENJEUX QUI SE CACHENT DERRIÈRE LES POSTURES, ALTER EGO DONNE QUELQUES EXPLICATIONS SUR LES TERMES DU DÉBAT.

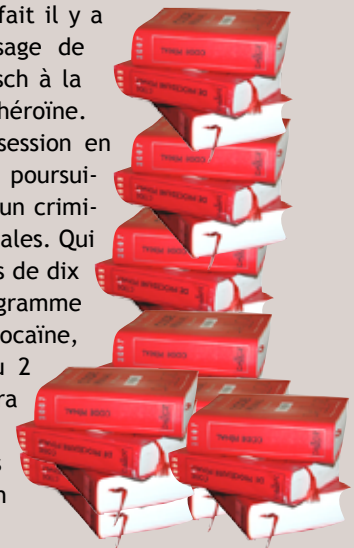
à privilégier d'autres réponses.

Des courants libertaires ont pu prôner la dépénalisation totale des drogues, à savoir celle de l'ensemble du circuit des drogues, du producteur au consommateur. Liberté serait alors laissée aux individus de consommer, et à la société de s'autoréguler.

Mais les partisans d'une dépénalisation ne parlent généralement que de dépénalisation partielle : ils proposent le plus souvent de ne dépénaliser que la consommation, ou de ne dépénaliser que la consommation d'un seul produit (le cannabis très souvent dans les pays du Nord, la coca en Amérique du sud).

L'avantage de ces solutions intermédiaires est de rester compatible avec les conventions internationales : selon ces dernières, la consommation de stupéfiants doit rester interdite mais les pays ont le choix des sanctions de l'usage. Ainsi, aux Pays-Bas, la consommation de cannabis n'est-elle pas pénalisée. Sa possession et sa vente en quantité réduite ne le sont pas non plus, mais le fait d'en produire tombe sous le coup de la loi.

Au Portugal, le choix a été fait il y a dix ans de dépénaliser l'usage de tous les produits, du haschisch à la cocaïne en passant par l'héroïne. La consommation et la possession en faible quantité n'y sont plus poursuivies, mais le trafiquant reste un criminel passible de sanctions pénales. Qui est pris en possession de plus de dix jours de consommation (1 gramme d'héroïne, 2 grammes de cocaïne, 5 grammes de haschisch ou 2 grammes de morphine) sera considéré a priori comme un trafiquant et exposé à des sanctions sévères ; mais en





LES CHOIX ET LES ENJEUX DE SANTÉ PUBLIQUE

deçà de ces quantités le consommateur est réorienté vers le système de santé s'il s'avère dépendant, ou vers une « commission de dissuasion » si sa consommation reste récréative. Comme son nom l'indique, cette commission s'efforcera de l'orienter vers d'autres horizons, au moyen d'entretien(s) ou, s'il y a récurrence, de sanctions du type amende ou travaux d'intérêt collectif.

En France, on a dit souvent qu'il y avait « dépenalisation de fait » de la consommation, soit que l'usage ait moins été poursuivi à certaines périodes (dans les années 90), soit que, au vu du nombre d'interpellations, relativement peu de consommateurs soient incarcérés pour « usage simple ». Mais c'est une idée fautive : non seulement la loi n'a pas été modifiée (elle punit la consommation d'un an d'emprisonnement et de 3750 euros d'amende) mais la pression policière est réelle. Le nombre d'interpellations pour détention ou usage n'a cessé de s'intensifier depuis le changement de majorité en 2002. Et si la gamme des réponses s'est diversifiée (rappel à la loi, injonction thérapeutique, classement avec orientation sanitaire, stage de sensibilisation aux dangers des stupéfiants), de plus en plus des personnes interpellées font l'objet de poursuites pénales (20% aujourd'hui).

LA CONTRAVENTIONNALISATION Le droit pénal français connaît trois catégories d'infractions : la contravention, le délit et le crime. La contraventionnalisation signifie donc qu'une infraction (délict ou crime) est requalifiée de contravention, et donc l'objet de sanctions moindres. Contrairement à la dépenalisation, le principe d'une punition est donc maintenu. Nicolas Sarkozy avait envisagé en 2003 de recourir à ce procédé pour sanctionner la consommation, lorsqu'il était ministre de l'Intérieur. L'idée était de pouvoir apporter à chaque infraction une réponse et donc de respecter ses promesses de « tolérance zéro ». Le Premier ministre de l'époque, Jean-Pierre Raffarin, ne s'y était pas résolu : il voyait le risque de donner « le signal d'une faible dangerosité des stupéfiants [susceptible de] produire une nouvelle augmentation de la consommation ».

LA LÉGALISATION CONTRÔLÉE est un système de réglementation de la production, du commerce et de l'usage de drogues en vue d'en limiter les abus préjudiciables à la société. Comme la prohibition, elle s'intéresse à l'ensemble du cir-

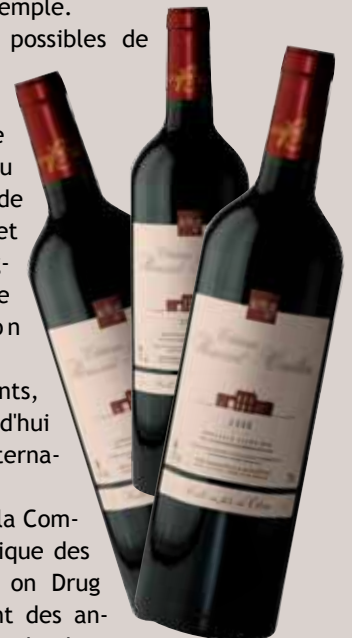
**20%
des
per-
sonnes
inter-
pellées
pour
usage
font
l'objet
de
poursuites.**

cuit des drogues. Comme la dépenalisation, elle reconnaît le droit d'absorber des substances stupéfiantes pour se procurer des sensations, mais elle l'assortit du devoir de se soumettre au contrôle de l'Etat. En clair on légalise pour pouvoir contrôler, et ce tout au long de la chaîne : légalisation de la production, mais avec contrôle du volume et de la qualité des produits qui circulent ; légalisation de l'offre, mais avec contrôle des modalités de distribution (qui peuvent aller, selon les produits et les contextes, de la prescription médicale à la vente libre en passant par la vente sous licence, avec interdiction de vendre par exemple aux mineurs) ; légalisation de la consommation, mais avec sanction des abus dès lors qu'ils peuvent nuire à des tiers, en cas de conduite automobile sous l'effet de psychotropes par exemple.

Les modèles possibles de légalisation sont nombreux. Le mieux connu est celui de l'alcool, objet depuis longtemps d'une légalisation contrôlée.

Pour les produits dits stupéfiants, un tel système est aujourd'hui contraire aux conventions internationales.

Le 2 juin dernier cependant, la Commission mondiale sur la politique des drogues (Global Commission on Drug Policy), composée notamment des anciens présidents brésiliens, colombiens et mexicains et de l'ancien secrétaire général de l'ONU Kofi Annan, préconisait la dépenalisation de la consommation de drogues et la légalisation contrôlée du cannabis au niveau international.



Aude LALANDE



Patrick avait 41 ans, il était un usager d'EGO. Il est décédé il y a quelques semaines en prison. Du sida. Jusqu'au bout il aura espéré une suspension de peine pour raison médicale.

C'est à l'occasion de l'évacuation de la scène ouverte de Saint-Denis en 2008, que Patrick a eu un premier contact avec les équipes d'EGO. Il était jusqu'ici très éloigné des institutions et des services spécialisés. Patrick ne demandait rien. Il organisait sa vie de manière autonome, une vie qui tournait pour l'essentiel autour de la consommation de drogue.

C'est à 19 ans qu'il a connu son premier shoot à l'héroïne. Dix ans plus tard il rencontre le crack et tombe immédiatement et définitivement « amoureux ». Il s'interroge sur cette passion qui le conduit, dès qu'il a un peu d'argent et alors qu'il a d'autres projets, « à partir derrière le premier traîne-savate qui (lui) propose un kif ». « Est-ce un vice ? Une faiblesse morale ? Une maladie ?... » demande-t-il un jour au psychologue du CSAPA d'EGO.

Incarcéré à plusieurs reprises (Infractions sur la législation des stupéfiants, délits connexes : vols...) c'est en prison qu'il apprend sa maladie et c'est là qu'il commence sa trithérapie. Patrick sort de prison affaibli, fatigué, isolé, en rupture de traitement et se demande s'il peut encore changer de vie, se soigner, apprendre un métier. Bien qu'il ait toujours gardé le contact (téléphonique ou épistolaire) avec sa mère et ses grands parents qui vivent aux Antilles, il n'envisage pas un instant se présenter devant eux sans avoir changé sa situation.

Plusieurs mois durant, il reste en contact avec le CSAPA. Là, se sentant peu à peu en confiance, il élabore un projet de soins et fait les démarches qui en découlent : reprendre contact avec le service d'infectiologie, faire une cure de sevrage, écrire des lettres de motivation pour être admis dans une communauté thérapeutique, etc...

En septembre 2009 il est de nouveau arrêté. Il vit plutôt bien ses premiers mois de détention. Sa maladie lui permet d'être seul en cellule, de faire tous ses examens et bilans

ainsi que reprendre son traitement. Il comparaît devant la justice en mars 2010 qui, en plus d'une condamnation importante puisqu'il est récidiviste, lui annonce une révocation de sursis.

Dans les mois qui suivent son état de santé se détériore. Il passe plus de trois mois à l'hôpital pénitentiaire de Fresnes et retourne en prison. Il espère alors pouvoir bénéficier d'une libération conditionnelle. Il obtient pour cela l'appui de son médecin et des travailleurs sociaux de la prison. Mais il doit présenter des garanties, notamment celle d'avoir un hébergement. Il n'a pas de soutien familial en métropole et ne souhaite pas se retrouver dans l'environnement pour lui néfaste de la région parisienne.

Le projet de partir dans une communauté thérapeutique dans le sud de la France est réactivé. Mais une fois les structures adéquates trouvées, il faut une lettre de motivation, un dossier médical actualisé, un rapport social... Et si la réponse est positive il faut encore attendre qu'une place se libère. Pour Patrick, la réponse fut positive... sous réserve de mettre en place ses droits sociaux lui permettant de disposer d'un revenu. Faire le dossier de demande de RSA depuis la prison, de demande de permission pour régler le problème de domiciliation... les mois passent. Et début mars 2011, Patrick me téléphone au CSAPA : « Monsieur, sortez moi de là, je n'en peux plus ! ». Il décède une semaine plus tard.

Le principe de sa libération conditionnelle ne posait pas de problème. Son médecin, inquiet pour sa santé, était fortement mobilisé. Son assistance sociale également. Tout comme nous ici à EGO. Il fallait faire vite. Ce ne fut pas assez vite. Je garde cette terrible impression que toutes les personnes qui ont eu à intervenir : juge de l'application des peines, médecin, travailleurs sociaux, responsables des structures... tous ont fait leur travail avec humanité et dévouement. Et pourtant Patrick est mort à 41 ans, malade, en prison. Ce n'est pas acceptable.

Ramon Neira
Directeur du CSAPA



Drogues. Pourquoi la légalisation est inévitable.

De Michel Henry.
Préface Frédéric Beigbeder (2011).
Editions Denoël
240 p - 16 euros.

Journaliste à *Libération*, Michel Henry livre ici toutes les pièces du dossier. Il fait le point sur les drogues, sur les politiques mises en oeuvre et, exemples à l'appui, fait la démonstration que la politique prohibitionniste n'a en rien fait reculer le trafic et la consommation. Et que cette politique coûte très cher! Tous les points de vue trouvent ici leurs places: des farouches partisans de la prohibition aux convaincus de la légalisation du cannabis ou de la dépénalisation de l'usage. Des clefs pour comprendre et mener un débat objectif et serein.

Sociologie de la drogue.

De Henri Bergeron. Editions La Découverte, collection Repères. 126 p. 9 euros
Pourquoi depuis plus de trente ans assiste t-on à une massification de la consommation de drogues? Pourquoi des personnes que le schéma médical juge

prédisposées aux addictions parviennent elles à renoncer aux produits? La toxicomanie est elle cause de la délinquance? Que représente l'économie clandestine dans les quartiers de relégation? Pourquoi les interpellations pour usage de stupéfiants sont elles plus ou moins nombreuses selon les époques? Comment et pourquoi les sociétés posent elles des interdits? Et comment se définissent les politiques publiques? Dans un remarquable ouvrage, Henri Bergeron, chercheur et coordinateur de la chaire Santé à Sciences Po (Paris) apporte un éclairage particulièrement instructif sur l'ensemble de ces questions en référence aux travaux de nombreux chercheurs, particulièrement les sociologues. Un livre indispensable pour tous ceux qui préfèrent la connaissance aux idées toutes faites.

M.R.

LA PLUME OU LA SOURIS...

Usagers, riverains, habitants du quartier, professionnels du monde sanitaire et social, chercheurs, amis d'EGO, nous attendons vos messages, vos avis, vos réactions à nos articles. Alter Ego se veut un espace d'échanges, de débats, de rencontres. Alors écrivez-nous !
Alter Ego, le journal - 6 rue de Clignancourt 75018 Paris
Alter Ego: www.ego.asso.fr



PORTAIT D'UN FUMEUR DE CRACK en jeune homme

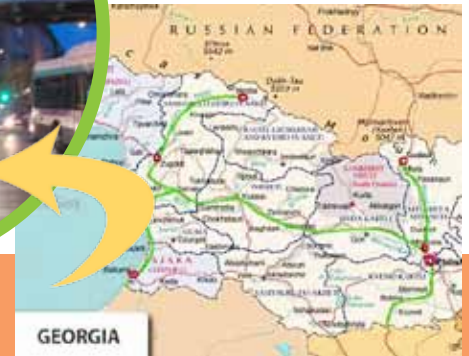


On a généralement dans l'idée qu'un crackeur, c'est forcément quelqu'un qui est plongé dans un monde de misère sociale, affective, culturelle et intellectuelle : un monde différent du nôtre. L'ouvrage autobiographique de Bill Clegg va à l'encontre de cette idée reçue. Au début des années 2000, Bill Clegg a visiblement « tout pour être heureux » : il vient d'ouvrir avec succès son agence littéraire, il vit dans un bel appartement de Manhattan avec son petit ami Noah... Mais cela ne l'empêchera pas de sombrer dans une sévère addiction au crack. C'est cette expérience extrême qu'il décrit : les nuits successives de défonce dans des hôtels de plus en plus miteux au fur et à mesure que son compte en banque s'épuise, les délires paranoïaques (il est persuadé d'être pisté par les stups), l'angoisse de la descente, les conduites sexuelles à risque, la mise à distance de la famille, de l'amant, des amis au profit du produit. Ce récit est entrecoupé d'incursions dans la jeunesse de l'auteur, qui apportent un éclairage supplémentaire dans la compréhension des origines de sa conduite addictive. Ce livre de 250 pages, vivant et palpitant, décrit de manière fidèle toute la réalité de ce qu'implique l'expérience de la dépendance au crack, et conduit le lecteur à adopter un nouveau regard sur ce phénomène.

Julien GASCON

Portrait d'un fumeur de crack en jeune homme
De Bill Clegg (2011), éd. Jacqueline Chambon. Récit autobiographique traduit de l'anglais (États-Unis) par Laure Manceau, 256 p, 21 euros

Les usagers de drogues géorgiens à Barbès



Comment des Géorgiens qui ont échappé à la guerre, à une législation qui réprime sévèrement l'usage de la drogue se retrouvent-ils un jour à des milliers de kilomètres de leur pays sur cette rive mouvementée que sont les abords de Barbès? Infirmier à Step et au CSAPA, Gurvan Le Bourhis a conduit une étude dont nous livrons ici quelques éléments.

C'est une nouvelle population qu'EGO a vu arriver dans ses dispositifs de prise en charge il y a maintenant deux ou trois ans. Pour la majorité, ces nouveaux venus sont arrivés au moment où la guerre a éclaté entre la Russie et la Georgie, à l'été 2008. En situation irrégulière, ces usagers de drogues venus de l'Est ont bien vite trouvé auprès des équipes du CAARUD et du CSAPA, des interlocuteurs disposés à les écouter, à faire un bilan de leur état de santé et à les prendre en charge dans leurs parcours de dépendance.

C'est à partir de cette expérience que Gurvan Le Bourhis, infirmier à Step et au CSAPA a présenté son diplôme universitaire « Les usagers de drogues géorgiens et les maladies infectieuses ». C'est une exploration de leur situation à Paris.

Le travail de Gurvan s'appuie, entre autres, sur un questionnaire réalisé en mars 2011, auprès de vingt usagers qui fréquentent le CAARUD et le CSAPA d'EGO. Leur présence en France s'explique pour la majeure

partie d'entre eux par des raisons économiques. Mais pas seulement. Usagers de drogues, ils sont stigmatisés dans leur pays qui conserve une politique particulièrement répressive à l'égard du simple usage quel que soit le produit consommé. La politique de réduction des risques est à peine balbutiante et les traitements de substitution restent difficiles d'accès. Si la Géorgie ne connaît pas l'épidémie de sida de son voisin russe, cette politique sévère à l'égard des usagers a eu pour conséquence une prévalence élevée de l'hépatite C (6,7% en Géorgie contre 0,84% en France).

DEPISTAGE INSUFFISANT

Chez les usagers de drogue par voie injectable, ce taux est supérieur à 60%. Difficile de se promener avec un matériel d'injection sur soi quand on risque jusqu'à dix ans de prison ! De plus, le traitement restant très aléatoire vu son coût, beaucoup d'usagers de drogue ne se font pas dépister. Aussi, en France, au contact des dispositifs de prise en charge d'usagers de drogues et singulièrement d'EGO, ils se soumettent plus aisément au dépistage. C'est ainsi que sur les 20 usagers interrogés, 95% ont fait à la fois un dépistage du VIH et du VHC (contre 35% en Géorgie pour ce dernier test). Le résultat est édifiant : 90% des dépistés ont une sérologie positive au VHC.

Tous ont commencé leur consommation dans leur pays d'origine, là où les prises de risques étaient singulière-

ment élevées.

Et où ils ignoraient les modes de contamination. Ils sont encore 20% à penser que leur hépatite C est secondaire à leur consommation d'alcool.

TRAITEMENT SUBSTITUTIF

Aujourd'hui, près de la moitié d'entre eux sont sous traitement substitutif aux opiacés (TSO) et pour un certain nombre pris en charge pour leur hépatite. Presque tous ont commencé des démarches afin de résider légalement en France. Pour l'instant aucun n'a obtenu d'autorisation. Les conditions pour bénéficier d'une autorisation de séjour pour maladie grave se sont durcies ces derniers mois et il n'est pas rare d'expulser des étrangers malades, même si les traitements ne sont pas accessibles dans leur pays!

Pour l'heure 30% de ces usagers bénéficient de l'Aide médicale d'Etat (AME) mise en place par les services sociaux du CSAPA.

Il reste que ces usagers, en situation irrégulière, ne peuvent ni se loger, ni travailler et qu'il est difficile dans ces conditions de pouvoir se soigner. En terme de santé publique, il n'est pas sûr que notre pays y gagne. Le contraire est même certain.

Mireille RIOU

RÉFORME DE L'AME TOUJOURS PLUS DIFFICILE DE SE FAIRE SOIGNER



Depuis le 1er mars dernier, tout demandeur de l'Aide médicale d'Etat (AME) doit s'acquitter de la somme de 30 euros pour bénéficier de soins gratuits. Cette nouvelle disposition a provoqué la protestation unanime des associations et des acteurs de la santé. Violaine, assistance sociale à EGO depuis plusieurs années, témoigne des obstacles qui s'accumulent devant les plus vulnérables. Son rôle en est d'autant plus précieux pour accompagner les usagers dans leurs démarches.

Le dernier rapport de l'Observatoire de l'accès aux soins de la mission France de Médecins du monde donnait l'alerte: l'accès aux soins est en recul dans notre pays. L'association humanitaire notait, en effet, que les retards aux soins sont passés à 22% en 2009 contre 11% en 2007! Elle souligne également que, sur l'ensemble des patients reçus à Médecins du Monde, 81% des personnes qui ont droit à une couverture maladie n'en ont aucune lors de la première visite. Les raisons de cette absence d'ouverture de droits ? Plusieurs qui parfois se cumulent : absence de domiciliation, méconnaissance des droits due souvent à la barrière de la langue, contexte répressif à l'égard des étrangers en situation irrégulière.

Violaine, l'assistante sociale d'EGO ne dit pas autre chose. Au fil des ans, elle a vu croître les difficultés : « Quand j'ai commencé il y a sept ans, nous avions des référents à la CPAM qui étaient assez compréhensifs et acceptaient de constituer les dossiers même s'il manquait un papier. Aujourd'hui, il faut fournir toujours plus de justificatifs, des papiers avec photos d'identité, des originaux parfois bien difficiles à obtenir. Et l'instruction des dossiers dépend des instructeurs... Certains facilitent les choses, d'autres sont plus rigides ».

Il y a quelques années, une attestation sur l'honneur précisant qu'on était sans ressource et sur le territoire depuis au moins trois mois pouvait suffire.

« Aujourd'hui on assiste à une vraie intrusion dans la vie des gens, constate Violaine. A quelqu'un qui déclare vivre de la mendicité, on va jusqu'à demander combien il recueille ! Au fond, c'est toujours aux pauvres à qui on demande de rendre des comptes ! »

Au contrôle tatillon des justificatifs, vient s'ajouter une diminution des points d'accès aux droits. C'est dès 5h du matin que la queue se forme dans les points d'accès aux droits dans les hôpitaux Bichat, Lariboisière ou la Pitié-Salpêtrière. Une attente qui parfois se solde par un refus. Ceux qui n'ont aucun droit ouvert peuvent en principe se faire soigner dans les PASS des hôpitaux. Sauf que... Sauf qu'en ces temps de disette, certains hôpitaux refusent et ... dirigent les patients sur l'hôpital voisin! Chaque hôpital étant aujourd'hui responsable de son budget, le refus de patients qui risquent de laisser des dettes semble une pratique qui se répand. « Nous, on a l'habitude et on sait à quel hôpital il faut s'adresser en cas de besoin. Heureusement nous savons construire notre réseau » dit Violaine.

Quand enfin, on a pu obtenir l'AME, tout n'est pas résolu. Contrairement à l'idée répandue, l'offre de soins est limitée. Ainsi, un bénéficiaire de l'AME peut consulter un ophtalmo mais s'il a besoin de lunettes, celles-ci ne seront pas prises en charge. De la même manière, le traitement d'une carie dentaire est pris charge mais pas une couronne. Enfin, dorénavant tout « soin coûteux » d'un patient AME devra faire l'objet d'une demande d'agrément de l'hôpital auprès de l'Assurance maladie. L'égal accès aux soins n'est déjà plus, dans notre pays, une réalité !

Mais « quand on est travailleur social, on ne doit jamais lâcher prise » dit Violaine qui avoue son plaisir devant les résultats de son travail. « Je vois les usagers évoluer. Et ça c'est une récompense! »



réduction.des.risques

LA GOUTTE D'OR EN FÊTE